Questions au Feuilleton

OUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujour-d'hui aux questions n°s 3149, 3303, 3468, 3483, 3499, 3518, 3567, 3571, 3572 et 3590.

[Texte]

LES CRIMINELS CONDAMNÉS POUR MEURTRE ET COUPABLES D'UN SECOND ASSASSINAT

Question nº 3149—M. Caouette (Villeneuve):

- 1. Combien de criminels condamnés pour meurtre qualifié se sont rendus coupables d'un autre assassinat au cours de chacune des périodes suivantes *a*) 1930 à 1940, *b*) 1941 à 1950, *c*) 1971 à 1960, *d*) 1961 à 1970, *c*) 1971 à 1975?
- 2. Pour chacun des cas susmentionnés, dans quelles circonstances le second délit a-t-il été rendu possible a) évasion, b) libération conditionnelle, c) sentence terminée, d) autres?
- L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): 1. a) Aucun; b) Un—exécuté en 1944; c) Aucun; d) Un—deuxième meurtre (deux chefs d'accusation) commis aux États-Unis—peine commuée; e) Aucun.
- 2. *a*) Aucun; *b*) Oui—1. *b*); *c*) Aucun; *d*). Oui—1. *d*)—Deuxième meurtre commis *après* une évasion du pénitencier de la Colombie-Britannique.

LES DÉCLARATIONS ATTRIBUÉES À LA PANARCTIC OIL

Question nº 3303—M. Forrestall:

- 1. Le ministre de l'Expansion économique régionale est-il au courant des déclarations faites, selon la presse, entre le 20 et le 24 octobre 1975, par le président de la Panarctic Oil, et qui indiquaient que la Panarctic Oil pourrait éventuellement acheter trois pétroliers scandinaves qui seraient affectés au transport du pétrole brut de l'Arctique vers les divers marchés?
- 2. Le ministre est-il au courant des données relatives à la participation du gouvernement et de ses organismes à la Panarctic Oil et, dans l'affirmative, quelle est l'importance de cette participation?
- 3. Le ministre a-t-il étudié quelles seraient les conséquences d'aller à l'étranger chercher ces navires, du point de vue de la viabilité à long terme de l'industrie canadienne de la construction navale, et de celui de la balance commerciale et, a) dans l'affirmative, à quelles conclusions en est-il arrivé, b) sinon, pourquoi en est-il ainsi?
- M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): En ce qui a trait au ministère de l'Expansion économique régionale, la réponse est la suivante: 1. Des journaux du pays ont publié des articles pendant la semaine du 20 au 24 octobre 1975, au sujet de la découverte de pétrole brut à l'île Cameron dans le Grand Nord canadien par Panarctic Oils Ltd., de Calgary. Dans ces articles, on a fait brièvement allusion aux problèmes que pose le transport du pétrole brut depuis cet endroit éloigné jusqu'aux raffineries des régions développées, ainsi qu'aux discussions préliminaires qui ont eu lieu entre Panarctic et les chantiers maritimes des pays Scandinaves pour l'obtention de navires adéquats.
- 2. Le gouvernement canadien est actionnaire de Panarctic Oils Ltd.; il y détient 45 p. 100 des actions ordinaires émises et en circulation. Aucune action privilégiée n'est en circulation
- 3. Le Comité consultatif des avantages industriels du développement des richesses naturelles rencontrera très prochainement les dirigeants de Panarctic Oils Ltd. afin de discuter des implications de la découverte de pétrole brut, ainsi que d'autres sujets qui s'y rapportent, dont celui du

transport du pétrole brut aux raffineries. On en est arrivé à aucune conclusion au sujet des implications de l'achat de pétroliers auprès de chantiers maritimes étrangers étant donné que les travaux d'analyse et de consultation, dont la rencontre précitée fera partie, ne sont pas terminés. Il va de soi que dans le cours de ces travaux la préoccupation fondamentale sera le bien-être de l'économie canadienne.

BELL CANADA

Question nº 3468—M. Foster:

- 1. La Commission canadienne des transports examine-t-elle les engagements des sociétés de téléphone d'utilité publique, notamment Bell Canada, soumis lors de la présentation des demandes d'augmentation du tarif, afin qu'elles puissent respecter ces engagements et, dans l'affirmative, comment?
- 2. Une municipalité ou abonné peut-il, au nom de l'ensemble des abonnés, obtenir la tenue d'une enquête ou d'une audience ou la prise d'autres mesures, lorsqu'à son avis, Bell Canada n'a pas respecté les directives de la Commission destinées à améliorer le service dans une région donnée?
- 3. Dans quelles circonstances la Commission tiendra-t-elle des audiences dans d'autres villes qu'Ottawa?
- M. Jim Fleming (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): La Commission canadienne des transports a répondu comme il suit aux questions ci-dessus: 1. Les demandes d'augmentation du tarif des sociétés de téléphone d'utilité publique, notamment de Bell Canada, ne sont pas fondées sur les «engagements» de ces sociétés, mais plutôt sur leurs besoins en recettes et sur le caractère juste et raisonnable des tarifs demandés pour répondre à ces besoins. Par exemple, le programme prévu par le requérant en matière de construction est un des éléments dont il faut tenir compte pour déterminer ses besoins en recettes, mais une telle prévision ne constitue pas un «engagement».
- 2. Le Comité des télécommunications de la Commission canadienne des transports ne donne aucune instruction au sujet de l'amélioration du service dans certaines régions données, mais la Commission use de ses bons offices pour régler les problèmes particuliers, au fur et à mesure qu'ils surviennent.
- 3. Tous les comités de la Commission tiennent de temps à autre des audiences en dehors d'Ottawa; cette question est laissée à la discrétion de la Commission et dépend des circonstances particulières de chaque cas.

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE—LES DEMANDES DE PRÊTS RECUES DE LA CIRCONSCRIPTION DE SASKATOON-BIGGAR

Question nº 3483—M. Hnatyshyn:

Combien de demandes de prêt ont été reçues de la circonscription électorale de Saskatoon-Biggar en vertu de la Loi sur le crédit agricole pour 1974, et les six premiers mois de 1975, a) combien ont été approuvées, b) de quelle somme s'agissait-il, c) quelle proportion des prêts sont ou étaient en souffrance?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): La Société du crédit agricole fait savoir qu'elle ne tient pas de statistiques par circonscription. Toutefois, pour les municipalités rurales 315, 316, 344, 345, 347, 373, 376, 403, 404, 405, 406, 434, 436 et 466, qui recouvrent à peu près la circonscription de Saskatoon-Biggar, la réponse est: